

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 30 août 2019

La Société du Grand Paris obtient l'autorisation pour la création et l'exploitation de la ligne 15 Est

Le 30 juillet 2019, les Préfets de la Seine Saint-Denis et du Val-de-Marne ont conjointement signé l'arrêté n°2019-2057 autorisant la création et l'exploitation de la ligne 15 Est du Grand Paris Express. Cet arrêté va permettre d'engager les travaux de génie civil de réalisation de la gare Stade-de-France et du tunnel vers Saint-Denis-Pleyel dans les prochaines semaines.

Cette autorisation a été obtenue suite à l'enquête publique, qui s'est déroulée de mi-mars à mi-avril 2019, relative à la demande d'autorisation environnementale relevant de la loi sur l'eau, au titre des articles L.181-1 à L.181-4 et du titre I de l'article L.214-3 du code de l'environnement et à la dérogation pour atteinte à des espèces protégées, en application de l'article L.411-2 du code de l'environnement.

La commission d'enquête a rendu un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale relevant de la loi sur l'eau et à la demande pour atteinte à des espèces protégées pour la ligne 15 Est. Cet arrêté va permettre d'engager les travaux de génie civil de réalisation de la gare Stade-de-France et du tunnel vers Saint-Denis-Pleyel dans les prochaines semaines, et plus généralement il autorise la réalisation des travaux de l'ensemble de la ligne.

La ligne 15 Est reliant la gare de Saint-Denis Pleyel à Champigny Centre a été déclarée d'utilité publique par arrêté inter-préfectoral n°2017-0325 le 13 février 2017. Elle a également fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique modificative le 20 juin 2018 (arrêté inter-préfectoral n° 2018-1438).

La ligne 15 Est en chiffres

- 23 km en souterrain
- 12 gares en correspondance avec RER, métro ou tramway
- 675 000 habitants concernés
- 13 communes desservies dans 2 départements : la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne
- 300 000 trajets quotidiens

À propos de la Société du Grand Paris

La Société du Grand Paris est l'entreprise publique créée par l'État dont la mission est de piloter le déploiement et le financement du Grand Paris Express. Elle assure la construction des infrastructures qui composent le réseau et acquiert, pour le compte d'Île-de-France Mobilités, les matériels roulants qui le parcourront. Futur métro du Grand Paris, le Grand Paris Express est le plus grand projet d'infrastructure et d'aménagement d'Europe. Avec 200 kilomètres de réseau, le projet prévoit la création de quatre nouvelles lignes autour de Paris, le prolongement de la ligne 14, la construction de 68 gares et l'aménagement de nouveaux quartiers autour de ces futurs pôles urbains.

Contacts presse :

Société du Grand Paris : Guy-Arnaud Behiri – gbehiri@societedugrandparis.fr - 06 98 82 79 40

Jérémy Huppenoire - jhuppenoire.quai3@societedugrandparis.fr - 06 34 47 16 18